

Bruxelles, le 23 mars 2026  
(OR. en)

7607/26

AGRI 202  
DEVGEN 54  
ENV 267  
ONU 16  
POLCOM 110

**NOTE POINT "A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Conseil

---

Objet: Lignes directrices actualisées de l'UE en vue des discussions du G20 sur l'agriculture

---

Comme convenu lors de sa réunion du 23 mars 2026, le Comité spécial Agriculture invite le Conseil à approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, les lignes directrices figurant en annexe.

---

## **Lignes directrices actualisées de l'UE en vue des discussions du G20 sur l'agriculture**

*La présente note expose les priorités de l'UE et de ses États membres et est destinée uniquement à l'usage interne des délégations de l'UE et des États membres.*

### **I. INTRODUCTION**

En 2026, les États-Unis d'Amérique assurent la présidence tournante du G20. Les États-Unis ont indiqué qu'ils ne mettraient pas en place de groupe de travail du G20 consacré à l'agriculture. Les sujets liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire pourraient éventuellement être examinés dans le cadre des volets sur le commerce et l'innovation et/ou les affaires étrangères. Il est peu probable qu'une réunion des ministres de l'agriculture du G20 ait lieu. Un bref tour d'horizon des priorités est présenté ci-dessous pour guider la participation de l'UE sur les questions agricoles, si des échanges devaient avoir lieu sur ces sujets:

- **assurer la continuité et les synergies avec les pratiques et initiatives antérieures du G20**, dans un esprit de renforcement de la coopération avec le pays hôte et les autres membres du G20, en gardant à l'esprit l'importance stratégique à long terme de l'agriculture et de la sécurité alimentaire;
- promouvoir les **échanges internationaux sur la politique agroalimentaire, en mettant en avant** les grands objectifs stratégiques de l'UE, conformément à la vision de la Commission pour l'agriculture et l'alimentation;
- renforcer la **résilience des chaînes de valeur alimentaires mondiales** face aux chocs systémiques et aux défis à long terme, y compris ceux résultant du changement climatique, de la dégradation des terres, de la déforestation, de la rareté de l'eau et de la perte de biodiversité;
- continuer à appuyer la **transition vers des pratiques agricoles durables** et à s'investir en faveur du **système commercial multilatéral fondé sur des règles**, qui sont des piliers essentiels de la sécurité alimentaire mondiale à long terme;

- réaffirmer **les engagements pris**, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le changement climatique, le maintien du soutien au système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), les efforts déployés pour lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaires, et la résistance aux antimicrobiens.

Les précédentes lignes directrices de l'UE<sup>1</sup> restent largement d'actualité et couvrent la plupart des sujets d'intérêt, s'appliquant également mutatis mutandis aux discussions au sein du G7. Néanmoins, nous présentons la synthèse consolidée ci-après, qui pourrait servir de base en vue de la participation de l'UE et de ses États membres aux négociations dans le cadre du G20, le cas échéant et selon les sujets qui seront soumis à la discussion.

## II. LIGNES DIRECTRICES POUR L'UE ET SES ÉTATS MEMBRES

1. Encourager la **coopération multilatérale entre les membres du G20** pour traiter des questions d'intérêt mondial commun dans les domaines de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et soutenir les positions de consensus antérieures et les engagements internationaux en la matière, tout en tenant compte des dynamiques géopolitiques délicates et en veillant à la cohérence entre les axes de travail du G20.
2. En particulier, **préserver l'action du G20** en faveur de la durabilité dans chacune de ses trois dimensions (économique, sociale, environnementale) et maintenir l'attention sur les pertes et le gaspillage alimentaires, sur la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, et sur les aspects sociaux, tels que l'inclusion des femmes et des jeunes et le renouvellement des générations dans l'agriculture.

---

<sup>1</sup> Lignes directrices actualisées de l'UE pour la réunion des ministres de l'agriculture du G20, 18 septembre 2025, Le Cap (Afrique du Sud), document 6546/25.

3. À la suite des récents chocs systémiques, renforcer la **résilience** des chaînes d'approvisionnement des systèmes agroalimentaires mondiaux, en tenant compte également du Programme des Nations unies à l'horizon 2030 et des aspects internationaux de la vision de l'UE pour l'agriculture et l'alimentation.
4. Soutenir les efforts déployés en faveur d'**investissements agricoles responsables**, en veillant à ce qu'ils soient mis en œuvre d'une manière compatible avec les lignes directrices adoptées au niveau international<sup>2</sup>, et promouvoir l'association du secteur privé et d'autres parties prenantes au renforcement des capacités agricoles de manière durable, notamment en faveur de l'agriculture familiale et des petits exploitants.
5. Continuer de promouvoir **la recherche et l'innovation visant une durabilité accrue**, notamment le recours aux technologies de l'information et de la communication dans l'agriculture. Dans ce contexte, garder toutefois à l'esprit le caractère sensible des "transferts de technologies" et insister sur le fait que ces échanges doivent se faire sur une base volontaire et dans le respect du droit international applicable et des droits de propriété intellectuelle.
6. Afin de favoriser la transparence des marchés agricoles, assurer la poursuite de la mise en œuvre et du financement des initiatives du G20 applicables, en particulier le **système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)**.
7. Insister sur l'importance que revêt le **système multilatéral et fondé sur des règles** pour le commerce agroalimentaire. En vue d'aligner progressivement les normes internationales sur les objectifs stratégiques de l'UE, s'efforcer d'intégrer la priorité donnée à la durabilité dans la politique agricole et la politique relative au commerce des produits agroalimentaires.

---

<sup>2</sup> En particulier les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CSA-IRA) et les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

8. Le cas échéant, renforcer la cohérence avec les travaux pertinents des enceintes et **organisations internationales** telles que le G7, l'OMC, la FAO, le CSA et l'OCDE et encourager la coopération en faveur du renforcement des capacités des systèmes agricoles et alimentaires dans les régions en développement. Dans ce contexte, continuer de favoriser l'intégration de l'**Union africaine** en tant qu'organisation supranationale devenue récemment membre du G20, ainsi que la participation de tous les membres du G20.
-